

RAPPORTEUR : Ludovic LOQUET, Président

TITRE : Organisation du débat sur les orientations générales du budget 2021

Mesdames, Messieurs,

Par application de dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables au SyMPaC.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel ; des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SyMPaC ;
- d'apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière ;
- de s'exprimer sur la cotisation des EPCI membres.

Je vous ai adressé un rapport présentant le cadre budgétaire 2021, les perspectives économiques, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

A l'issue de cette présentation un débat vient d'être organisé. Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2021.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 8 mars 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 8 mars 2021

Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 08/03/2021
Qualité : Président du SYMPAC

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2021

Le dix-sept février de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le huit février deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, Maïté MULOT FRISCOURT, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mr AGIUS), Nicole HEUX (pouvoir Mr MIGNONET), MM. Pascal DUBUS (pouvoir Mr ALLEMAND), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GREMAT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr BIAT) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY (pouvoir Mme CHARPENTIER), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : GUY ALLEMAND